



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

ADHESION AU RESEAU « DEPHY COLLECTIVITES BRETAGNE »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°29

ADHESION AU RESEAU « DEPHY COLLECTIVITES BRETAGNE »

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

La région Bretagne associée à la FREDON (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) et à divers organismes a créé un réseau entre collectivités engagées dans une démarche zérophyto afin de stimuler la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de l'espace sans pesticides.

Les actions du réseau sont diverses : création de fiches thématiques précisant les retours d'expériences dans différents domaines, animations de rencontres de membres du réseau, mise en relation entre acteurs...

De même l'engagement des collectivités peut être plus ou moins fort : collectivité adhérente simple, ayant accès aux documents partagés, collectivité ressource, identifiées sur la carte régionale et partageant son expérience sur une action thématique, ou collectivité démonstrative accueillant une ou deux rencontres techniques par an.

Ploemeur, qui est engagée depuis des années dans l'objectif zéro phyto est en mesure de faire profiter les autres collectivités de Bretagne de son expérience pour différents sujets, avec en particulier la lutte contre les plantes invasives, pour laquelle une réelle expertise locale a été développée et des résultats concrets constatés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 7 juin 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **OPTE POUR L'ADHESION** au réseau DEPHY collectivité de partage d'expérience en matière de gestion sans pesticides des espaces.
- **POSTULE** pour le niveau de collectivité démonstrative.

Délibération adoptée à l'unanimité

